

28) 27) Dette de la Commune envers l'E.E.R. pour divers travaux de canalisation effectués de 1961 à 1963. ENU

**LE MAIRE :** Messieurs, divers travaux de branchement, d'installation et d'entretien de canalisation ont été effectués par l'E.E.R. de 1961 à 1963 pour un montant de 2.719.957. Fr ; les factures n'ont pu jusqu'ici être réglées, certaines sont antérieures aux délais de prescription quadriennale. Compte tenu de ce que le retard incombe à la Commune, je vous demande l'autorisation de les payer. La dépense est imputable au budget de 1964, à l'article 826 "Charges sur exercices antérieurs".

A l'unanimité le Conseil autorise le paiement à l'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA REUNION de la somme de 2.719.957. Fr en règlement des divers travaux effectués de 1961 à 1963 pour le compte de la Commune de Saint-Denis.

Approuvé  
le 16 Avril 1964  
R/de Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. Duchass